



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/846/Part V/7
17 juillet 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-sixième session

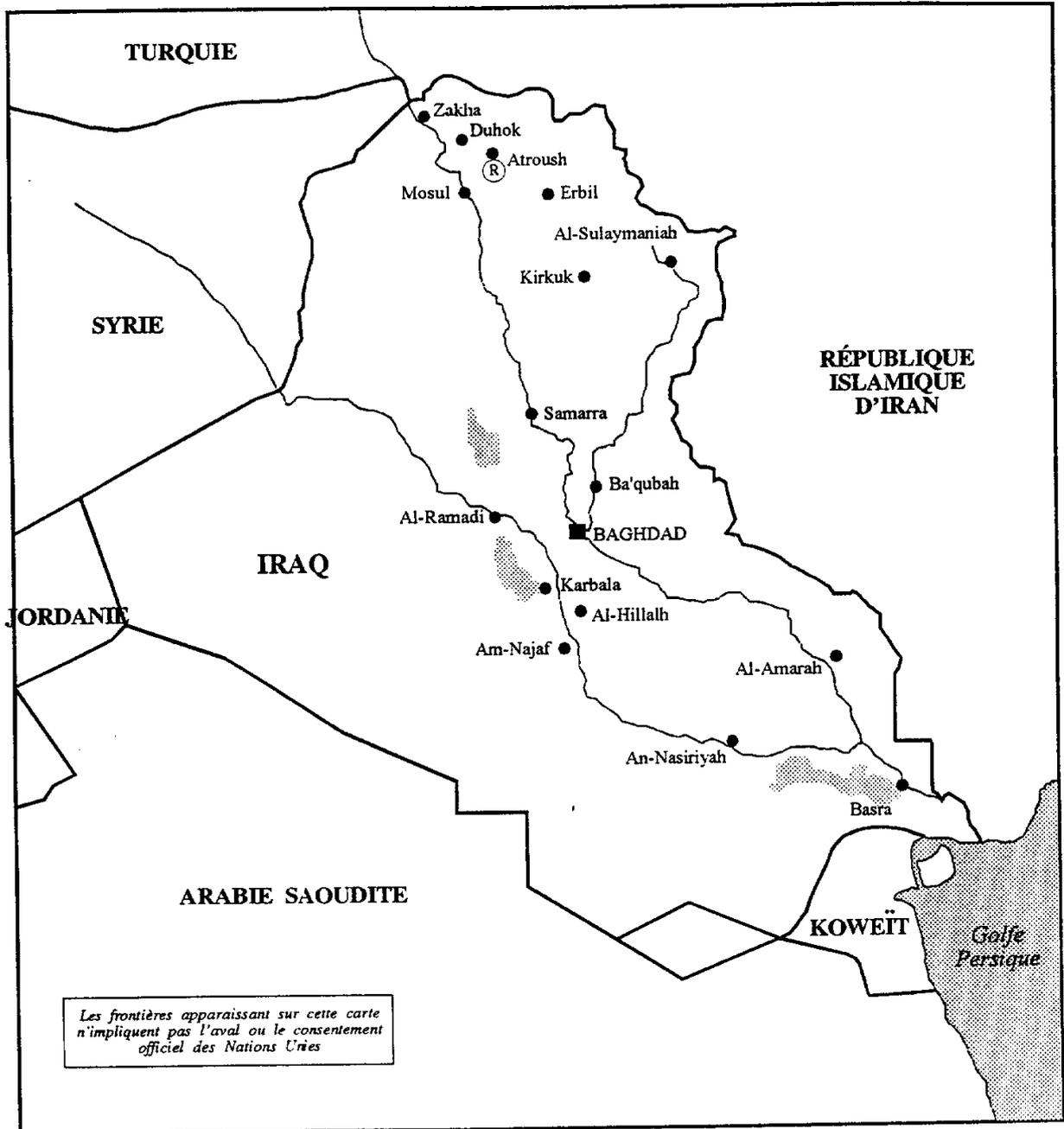
ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : RAPPORT POUR 1994-1995
ET PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1996

PARTIE V. ASIE DU SUD-OUEST, AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

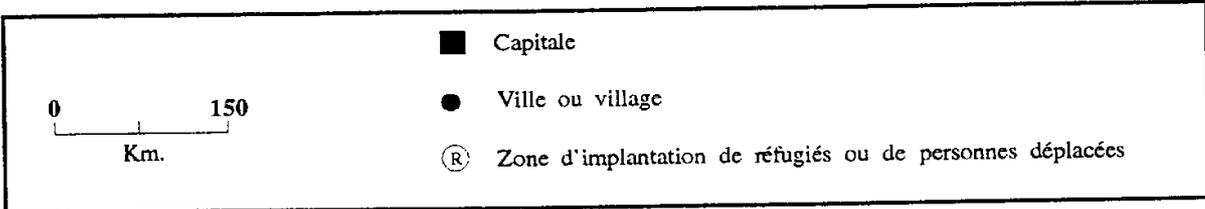
Section 7 - Iraq

(document soumis par le Haut Commissaire)

IRAQ



Les frontières apparaissant sur cette carte n'impliquent pas l'aval ou le consentement officiel des Nations Unies



V.7 IRAQ

1. Population bénéficiaire

1. Fin 1994, l'Iraq accueillait près de 120 000 réfugiés, dont 44 300 Iraniens, 62 500 Palestiniens, 12 200 Turcs d'origine kurde et 620 Erythréens. Entre avril 1994 et mars 1995, 14 343 personnes sont arrivées en Iraq, 7 102 de sexe féminin et 7 241 de sexe masculin, dont 56 % d'enfants de moins de 14 ans parmi lesquels 2 238 ayant moins de 5 ans.

2. Faits nouveaux survenus en 1994 et 1995

2. Le maintien de l'embargo et l'inflation monétaire pèsent lourdement sur la population iraquienne et sur les réfugiés et gênent considérablement le HCR dans l'exécution de ses programmes.

a) Assistance d'urgence

3. Après l'arrivée en avril 1994, dans le nord de l'Iraq, de plusieurs milliers de Turcs d'origine kurde, le HCR a entrepris un programme d'assistance financé à l'aide d'une allocation prélevée sur le Fonds extraordinaire pour 1994. Des secours alimentaires et autres leur ont été dispensés dans les villes et les villages situés à quelques kilomètres de la frontière turque qui les avaient hébergés à leur arrivée. Pour leur assurer une meilleure sécurité, le HCR les a réinstallés dans le camp d'Atroush, dans le gouvernorat de Dohuk, à une soixantaine de kilomètres au sud de la ville de Dohuk et à une centaine de kilomètres de la frontière. L'arrivée de l'hiver ayant retardé la construction d'abris, des tentes spécialement conçues pour résister au froid leur ont été fournies. En janvier 1995, la capacité du camp était dépassée du fait de la présence d'environ 9 000 personnes. Un deuxième site ayant été repéré, fin avril 1995 un nouveau camp était construit, qui abritait environ 13 700 réfugiés sur les 14 343 se trouvant dans le secteur. Des routes, des installations sanitaires et d'alimentation en eau, des dispensaires et des entrepôts ont été construits, mais des travaux d'agrandissement et d'aménagement étaient encore nécessaires. En attendant d'envisager un rapatriement librement consenti, un projet d'assistance aux réfugiés nouvellement arrivés a été entrepris pour leur assurer des vivres (sous la responsabilité du Programme alimentaire mondial - PAM), des ustensiles ménagers, des abris, des soins de santé primaires, des cours d'instruction primaire et des services collectifs, entre autres d'alimentation en eau et d'assainissement.

b) Rapatriement de Kurdes iraqiens

4. En 1994, une aide a été fournie à 1 662 familles, soit 8 776 personnes sur un nombre estimé à 10 000, rapatriées de la République islamique d'Iran, sous forme surtout de matériaux destinés à la construction d'abris, de têtes de bétail et de lots d'intrants agricoles et d'outils de menuiserie.

5. En 1995, un programme d'assistance analogue sera poursuivi en faveur de 2 000 familles. On compte réaliser des économies sur l'équipement et les frais de consultants ainsi que sur les traitements des personnels d'organisations non gouvernementales. Au titre de projets à impact rapide (QIP), des semences et des outils agricoles viendront compléter cette assistance.

c) Soins et entretien

6. Une aide a été fournie à 45 000 réfugiés, le PAM se chargeant de pourvoir à leurs besoins alimentaires de base. En 1994, une aide alimentaire d'appoint a été fournie par le HCR, consistant à l'origine en dattes et biscuits à haute teneur en protéines, avant d'être complétée par des rations de lait destinées aux enfants d'âge scolaire et de céréales pour les enfants en bas âge nécessitant un régime spécial. Le PAM n'ayant pu se procurer que la moitié des rations de farine de blé et de lentilles nécessaires, le HCR a dû puiser dans ses propres ressources pour faire l'appoint.

7. Des améliorations mineures ont été apportées aux routes et aux systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement dans le camp d'Altash, mais d'autres aménagements s'imposeront en 1995. Des médicaments et des fournitures médicales ont été livrés au dispensaire d'Altash, aux hôpitaux de Ramadi, de Misan et de Wasit, ainsi qu'aux sociétés du Croissant-Rouge iraquienne et palestinienne. En 1994, des services d'orientation sociale ont été spécialement assurés à 1 003 réfugiés vulnérables, dont des personnes handicapées et âgées, des mineurs non accompagnés, des femmes ayant besoin de protection, des victimes de tortures et des malades. Les femmes sont encouragées à participer aux activités d'enseignement et d'orientation. Des cours de couture, de coupe, de cuisine et de tissage de tapis sont dispensés aux femmes pour les aider à parvenir à l'autosuffisance.

8. Environ 5 300 étudiants réfugiés ont bénéficié d'une assistance en 1994; en 1995, leur nombre est passé à 5 880. Vers la fin de 1994, des cours de formation professionnelle ont été instaurés à l'intention des adolescents réfugiés des deux sexes.

9. En 1995, des documents légalisant leur statut seront délivrés aux réfugiés. Des séminaires d'information sur les questions concernant les réfugiés et sur les activités du HCR seront organisés à l'intention de fonctionnaires du Gouvernement iraquien.

d) Rapatricement librement consenti

10. Les programmes de rapatriement librement consenti prévus pour 8 000 bénéficiaires en 1994 ont donné des résultats très limités; cinq Iraniens et 35 Africains seulement ont bénéficié d'une assistance à ce titre. Ces piètres résultats s'expliquent par la réticence que manifestent les pays d'origine à accueillir des rapatriés. Il était prévu de financer le rapatriement de 2 000 personnes en 1995, mais il est à craindre que sur les 12 000 Iraniens et les 150 réfugiés originaires de divers pays d'Afrique, dont l'Erythrée, le Soudan et la Somalie, quelques-uns seulement puissent rentrer dans leur pays d'origine.

e) Réinstallation

11. En raison des possibilités de réinstallation limitées qui s'offraient en 1994, l'objectif cible de 2 000 a été ramené à 400 et, en fait, 280 réfugiés seulement ont pu être réinstallés. On s'emploie à améliorer la situation en 1995 avec pour objectif un millier de bénéficiaires auxquels le transport et une petite allocation de réinstallation seront assurés. Au 30 avril 1995, 1 083 réfugiés iraniens dont les dossiers avaient été transmis à des pays de réinstallation attendaient des offres, parmi lesquels 43 femmes en danger, 35 victimes de tortures, 65 cas exceptionnels pour des raisons de sécurité et 64 cas médicaux.

3. Programmes par pays pour 1996

a) Objectifs

12. Compte tenu du maintien des sanctions des Nations Unies et de la grave détérioration de la situation économique, le HCR continuera d'axer son assistance en Iraq sur les soins et l'entretien en faveur de 56 610 réfugiés, dont 38 560 Iraniens, 17 500 Kurdes turcs, 200 Palestiniens et 350 réfugiés urbains d'origines diverses. Dans toute la mesure possible, des solutions durables seront recherchées pour permettre aux réfugiés soit de rentrer chez eux, soit de se réinstaller.

i) Réfugiés turcs d'origine kurde

13. Environ 17 500 réfugiés transférés de la vallée de Qassrouk, près de la frontière turque, au camp d'Atroush bénéficieront d'une assistance sous forme d'aide alimentaire d'appoint, d'articles ménagers, de systèmes d'alimentation en eau et de latrines améliorés, de médicaments, de sensibilisation à l'hygiène, d'abris, de services collectifs, d'activités éducatives et d'établissement de papiers d'identité. Il est irréaliste, à ce stade, d'envisager de les rapatrier.

ii) Réfugiés iraniens d'origine kurde

14. Tout en maintenant ses prestations de soins et d'entretien pour compléter l'assistance fournie par le Gouvernement iraquien aux 4 000 réfugiés qui se trouvent dans le nord de l'Iraq et aux 22 500 qui résident dans le camp d'Altash, le HCR continuera à oeuvrer à leur rapatriement librement consenti. Le succès de ces efforts dépendra de l'évolution des négociations bilatérales entre les Gouvernements de l'Iraq et de la République islamique d'Iran. Pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas être rapatriés, on continuera de rechercher des possibilités de réinstallation malgré le peu de résultats obtenus jusqu'à présent. Pendant leur séjour en Iraq, les résidents du camp d'Altash recevront du HCR des rations alimentaires d'appoint et bénéficieront de services sociaux, d'activités de développement communautaire, de cours de formation professionnelle et de services d'appui pour les infrastructures.

iii) Réfugiés iraniens d'origine arabe

15. Les réfugiés de ce groupe, parmi lesquels 12 000 Ahwazis, ont accès aux terres agricoles, jouissent d'une certaine liberté de circulation et sont

autorisés à travailler du fait de leur origine ethnique, mais leur situation n'en est pas moins précaire dans la conjoncture économique générale, aussi continueront-ils d'avoir besoin du soutien du HCR pour renforcer les services collectifs, dont les systèmes d'alimentation en eau dans les secteurs de Wasit et de Misan. Lorsque la situation le permettra, leur rapatriement librement consenti sera favorisé.

iv) Réfugiés en provenance de divers pays d'Afrique

16. La solution la plus souhaitable pour ces 350 réfugiés réside dans le rapatriement librement consenti, aussi s'emploiera-t-on, cas par cas, à atteindre cet objectif. Dans l'intervalle, ils continueront à bénéficier de prestations de soins et d'assistance ainsi que de la prise en charge des frais de scolarité et des dépenses connexes pour ceux qui ont besoin de compléter leurs études secondaires.

b) Budgets proposés pour 1996

i) Programmes généraux

17. Soins et entretien : Il est proposé de maintenir les programmes d'assistance en faveur des réfugiés iraniens se trouvant dans le camp d'Altash pendant la poursuite des négociations en vue de leur rapatriement librement consenti. Le programme destiné au total à environ 35 000 bénéficiaires se poursuivra sans beaucoup de changement par rapport aux années précédentes.

18. Une assistance destinée à environ 17 500 réfugiés turcs d'origine kurde, financée au titre des programmes spéciaux en 1995, est prévue pour 1996 au titre des programmes généraux. Dans le cas où les efforts déployés pour trouver des solutions durables en créant des conditions propices au rapatriement librement consenti ne donneraient pas les résultats escomptés, il faudra continuer à aider les réfugiés qui resteront dans le camp d'Atroush. L'infrastructure de ce camp devra être améliorée et entretenue, ce qui absorbera environ la moitié de l'allocation prévue pour les abris. Des prestations d'orientation sociale et un programme d'assistance à l'éducation en faveur d'environ 2 500 enfants d'âge scolaire seront assurés, indépendamment de l'assistance fournie dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement.

19. Rapatriement librement consenti : Il est prévu d'aider environ 10 200 réfugiés à rentrer de leur plein gré dans leurs pays d'origine respectifs. Anticipant une issue favorable aux négociations menées entre la République islamique d'Iran, le pays d'asile et le HCR en vue du rapatriement librement consenti de réfugiés iraniens, des dispositions ont été prises pour aider environ 10 000 réfugiés iraniens à rentrer dans leur pays.

20. Réinstallation : Parallèlement aux négociations qui se déroulent entre le pays d'origine, le pays d'asile et le HCR au sujet du rapatriement de réfugiés iraniens se trouvant dans le camp d'Altash, on continuera de s'employer à trouver des possibilités de réinstallation pour un millier environ de cas exceptionnels, à savoir de réfugiés qui n'ont ni la possibilité de s'intégrer sur place en Iraq ni celle de rentrer de leur plein gré dans leur pays. Les frais d'examen médicaux seront pris en charge.

ii) Programmes spéciaux

21. Assistance à la réintégration en faveur de rapatriés iraqiens :
Un projet d'assistance est prévu pour 3 000 familles de réfugiés, soit 15 000 personnes. Comme les années précédentes, cette assistance s'inscrit dans une approche multisectorielle commune mise en oeuvre en collaboration avec les autorités régionales, d'autres organismes des Nations Unies et des ONG.

c) Partenaires d'exécution

22. Le HCR continuera de coopérer avec Shelter Now International (SNI) dans l'exécution du programme d'assistance pour le rapatriement de ressortissants iraqiens d'origine kurde en provenance de pays voisins. Dans le nord de l'Iraq, où il est extrêmement difficile de trouver des partenaires d'exécution, l'organisation Response, Relief, Resettlement, Rehabilitation et l'organisation sanitaire suédoise Qandil sont disposées à aider le HCR à exécuter ses programmes.

d) Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

i) Dépenses engagées en 1994 (toutes sources de financement)

23. En 1994, les dépenses ont été inférieures aux estimations révisées, essentiellement en raison du fait que le poste de coordonnateur principal du programme n'a été rempli qu'en août 1994. Comme les années précédentes, le HCR a maintenu une présence en Iraq par le biais du bureau de son chef de mission à Bagdad qui s'est aussi occupé des régions du nord. Pour permettre au HCR d'agir dans le nord de l'Iraq, il a fallu envoyer à Erbil et à Dohuk des équipes de fonctionnaires internationaux assistés par du personnel local; plusieurs missions de ce genre ont été organisées. Par ailleurs, une mission de réinstallation du HCR s'est rendue à Bagdad pour présélectionner des candidats éventuels à la réinstallation, d'où des frais de voyage plus élevés que prévu. En revanche, le faible taux de rapatriement de Kurdes iraqiens réfugiés en République islamique d'Iran s'est traduit par des économies au titre de la plupart des autres postes budgétaires, et en particulier des dépenses générales de fonctionnement.

ii) Estimations révisées pour 1995 (toutes sources de financement)

24. Les estimations révisées pour 1995 sont supérieures aux estimations initiales à la suite d'un nouvel afflux de Kurdes turcs dans le nord, qui a nécessité la création à Dohuk, à compter du 1er janvier 1995, de trois postes d'administrateur hors siège, d'assistant et de chauffeur. Les rémunérations, les dépenses communes de personnel et les frais de voyage officiels sont de ce fait beaucoup plus élevés. L'augmentation des estimations s'explique aussi par l'achat de véhicules de remplacement et de matériel de télécommunication supplémentaire, ainsi que par l'appui au programme d'assistance en faveur des Kurdes turcs.

iii) Estimations initiales pour 1996 (toutes sources de financement)

25. Les estimations initiales pour 1996 sont inférieures aux estimations révisées pour 1995. Tous les postes à durée déterminée approuvés antérieurement ont été maintenus jusqu'au 31 décembre 1996. Aucun changement n'est donc escompté en ce qui concerne les traitements et les dépenses communes de personnel. Etant donné l'évolution incertaine de la situation en ce qui concerne les réfugiés kurdes dans le nord de l'Iraq et compte tenu des hypothèses actuelles de planification opérationnelle, aucune allocation spécifique n'est prévue à ce stade au titre des coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif pour 1996 dans le contexte de l'assistance aux Kurdes turcs se trouvant dans le nord. De ce fait, les estimations initiales pour 1996 sont inférieures, en ce qui concerne surtout les frais de voyage, les dépenses générales de fonctionnement et d'équipements permanents, mais des révisions s'imposeront peut-être ultérieurement, selon l'évolution de la situation.

DEPENSES DU HCR EN IRAQ
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

| 1994 | 1995 | | 1996 | |
|-------------------------|--|-----------------------------|--|--------------------------------|
| Montant engagé | Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1994 | Allocation révisée demandée | Source des fonds et type d'assistance | Allocation proposée/projection |
| PROGRAMMES GENERAUX (1) | | | | |
| 973,9 | - | - | FONDS EXTRAORDINAIRE | - |
| 294,0 | 350,3 | 350,3 | SOINS ET ENTRETIEN | 997,6 |
| 82,3 | 50,0 | 50,0 | RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI | 50,0 |
| 32,5 | 167,3 | 116,3 | REINSTALLATION | 110,9 |
| 996,8 | 1 279,5 | 1 462,2 | EXECUTION DES PROGRAMMES Voir Présentation générale, tableaux (partie II) | 1 993,1 |
| 2 379,5 | 1 847,1 | 1 978,8 | Total partiel, opérations | 3 151,6 |
| 270,3 | 548,1 | 342,4 | APPUI ADMINISTRATIF Voir Présentation générale, tableaux (partie II) | 328,5 |
| 2 649,8 | 2 395,2 | 2 321,2 | TOTAL (1) | 3 480,1 |
| PROGRAMME SPECIAUX (2) | | | | |
| 1 260,5 | 1 887,4 | 1 740,1 | AUTRES FONDS FIDUCIAIRES | 1 005,8 |
| 659,6 | 405,2 | 991,0 | EXECUTION DES PROGRAMMES Voir Présentation générale, tableaux (partie II) | 87,4 |
| 1 920,1 | 2 292,6 | 2 731,1 | TOTAL (2) | 1 093,2 |
| 4 569,9 | 4 687,8 | 5 052,3 | TOTAL GENERAL (1 + 2) | 4 573,3 |
